

EXTRAIT D'UN

CALENDRIER PERPETUEL D'INDULGENCES PLENIERES

I.—Indulgences indépendantes des fêtes.

30 INDULGENCES QUI PEUVENT ÊTRE GAGNÉES CHAQUE MOIS.

(Suite).

d) Premier jeudi de chaque mois.

Adoration nocturne (à Notre-Dame, Montréal) ; *confess., commun., prière.*

POUR TOUS LES FIDÈLES DES 3 PROVINCES ECCLÉSIASTIQUES qui réciteront (ou entendront pieusement réciter) l'acte de consécration « O CŒUR TRÈS SAINT ET TRÈS AIMANT DE JÉSUS... » ; *confess., commun., visite, prière* (1).

e) Premier vendredi de chaque mois.

CONFR. DU SACRÉ-CŒUR DE JÉSUS } (2) ; *confess., commun., prière.*—Applicable aux déf.

f) Premier dimanche de chaque mois.

CONFR. DU SAINT-ROSAIRE ; trois indulg. plén. applicables aux déf. : 1^o COMMUN., PRIÈRE dans l'église de la confr. ; *confess.*—2^o VISITE à la chap. de la confr. ; *confess., commun.*—3^o ASSIST. A LA PROCESS. de la confr. ; *confess., commun., prière* (3).

i) Dernier dimanche de chaque mois.

Voir le No précédent de la *Semaine Religieuse*, page 267.

(A suivre).

(1) Cette formule telle que corrigée par la Congrèg. des indulg., le 26 juillet 1877, se trouve dans l'*Appendice au Rituel romain*. 3^e édition 1890, pp. 111 et 336. (La 2^e édition était imprimée lorsque le texte de cette consécration a été enrichi d'indulg.).

(2) Ces deux indulgences peuvent indifféremment être gagnées le 1^{er} vendredi ou le 1^{er} dimanche, mais une seule fois chacune.

(3) Les confrères malades qui ne peuvent ni communier ni assister à la procession du Rosaire, gagneront cette 3^e indulg., en récitant 5 diz. du rosaire, avec le ferme propos de se confesser et de communier aux temps prescrits par l'Eglise.—Ceux qui sont en voyage ou en service devront dire le rosaire entier.